

UBCI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société d'« UBCI FCP CEA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 2 521 686 dinars et un résultat net de la période de <416 926> dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire du d'« UBCI FCP CEA ». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI FCP CEA » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 14 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015
	<u>ACTIFS</u>		
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	2 479 151,186
	a- Actions et droits rattachés		2 479 151,186
	b- Obligations et valeurs assimilées		-
	c- Autres valeurs		-
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	42 534,488
	a- Placements monétaires		-
	b- Disponibilités		42 534,488
AC3	Créances d'exploitations		-
AC 4	Autres actifs		-
	TOTAL ACTIF		2 521 685,674
	<u>PASSIF</u>		<u>44 556,132</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	37 392,718
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	7 163,414
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 477 129,542</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 480 412,964
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>-3 283,422</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-3 283,422
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 521 685,674

ETAT DE RESULTAT
Période du 22 septembre 2014 jusqu'au 31 Décembre 2015
en (DT)

Libellé	Note	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>86 234,890</u>
Dividendes		86 234,890
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>		-
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>86 234,890</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-47 209,115</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>39 025,775</u>
CH 2 <u>Autres produit</u>		-
<u>Autres charges</u>	3.8	-12 997,533
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>26 028,242</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-29 311,664
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>-3 283,422</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		29 311,664
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-414 706,884
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-15 918,715
<u>Frais de négociation des titres</u>		-12 328,517
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>-416 925,874</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 22 septembre 2014 jusqu'au 31 Décembre 2015
en (DT)

Libellé	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-416 925,874</u>
a- Résultat d'exploitation	26 028,242
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-414 706,884
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-15 918,715
d- Frais de négociation de titres	-12 328,517
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>2 894 055,416</u>
a- Souscriptions	2 930 899,837
- Capital	2 888 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	71 700,819
- Régularisation des sommes distribuables	-29 300,982
b- Rachats	36 844,421
- Capital	42 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 866,261
- Régularisation des sommes distribuables	10,682
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 477 129,542
Actif Net	
a- En début de l'exercice	0,000
b- En fin de l'exercice	2 477 129,542
Nombre de parts	
a- En début de l'exercice	0
b- En fin de l'exercice	28 458
VALEUR LIQUIDATIVE	87,045
TAUX DE RENDEMENT	-12,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Finance.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI Finance et l'UBCI ont été désignés distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, en date d'arrêté, à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2015 d'actions et de droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif
Actions		2 881 226,900	2 467 263,026	97,84%
ADWYA	24 767	182 149,210	156 576,974	6,21%
ASSAD	20 650	160 803,600	109 011,350	4,32%
ATTIJARI BANK	8 000	207 088,770	192 232,000	7,62%
BIAT	3 000	236 179,410	222 669,000	8,83%
CARTHAGE CEMENT	136 000	287 836,290	181 288,000	7,19%
CELLCOM	28 000	223 576,650	233 772,000	9,27%
MONOPRIX	17 100	286 923,200	239 485,500	9,50%
OTH	12 000	86 963,420	83 880,000	3,33%
SIMPAR	3 009	152 299,140	99 682,152	3,95%
SOTRAPIL	25 278	214 316,470	221 435,280	8,78%
SOTUVER	43 955	178 504,940	127 205,770	5,04%
TPR	45 000	190 210,880	140 535,000	5,57%
TUNIS RE	25 000	225 159,300	223 750,000	8,87%
UIB	15 000	249 215,620	235 740,000	9,35%
Droits		12 631,170	11 888,160	0,47%
ADWYA DA 1/12	24 767	12 631,170	11 888,160	0,47%
TOTAL PORTEFEUILLE		2 893 858,070	2 479 151,186	98,31%

Le revenu du portefeuille titre correspond aux dividendes des actions et s'élève au 31/12/2015 à 86 234,890 DT

- Les entrées en portefeuille titres durant la période du 22/09/2014 au 31/12/ 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	
ADWYA	194 780,380
ARTES	20 039,000
ASSAD	160 803,600
ATTIJARI BANK	216 422,770
BIAT	236 179,410
CARTHAGE CEMENT	287 836,290
CELLCOM	223 576,650
DA SOTUVER 15	8 467,650
MONOPRIX	286 923,200
OTH	86 963,420
SFBT	25 815,500
SIMPAR	152 299,140
SOTIPAPIER	149 480,290
SOTRAPIL	214 316,470
SOTUVER	178 504,940
TAWASOL	56 062,320
TPR	190 210,880
TUNIS RE	225 159,300
UIB	249 215,620
Total Actions et droits	3 163 056,830
OPCVM	
ALYSSA SICAV	75 369,105
Total OPCVM	75 369,105
Total	3 238 425,935

➤ Les sorties du portefeuille titres durant la période du 22/09/2014 au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits			
ARTES	20 039,000	21 895,000	1 856,000
ATTIJARI BANK	9 334,000	11 778,000	2 444,000
DA SOTUVER 15	8 467,650	8 465,200	-2,450
SFBT	25 815,500	32 144,000	6 328,500
SOTIPAPIER	149 480,290	132 893,460	-16 586,830
TAWASOL	56 062,320	45 641,370	-10 420,950
Total Actions et droits	269 198,760	252 817,030	-16 381,730
OPCVM			
ALYSSA SICAV	75 369,105	75 832,120	463,015
Total OPCVM	75 369,105	75 832,120	463,015
Total	344 567,865	328 649,150	-15 918,715

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 42 534,488 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2015	% de l'Actif
Disponibilités	42 534,488	1,68%
Total	42 534,488	1,68%

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	37 392,718
	Frais de gestionnaire	2 412,288
	Frais de dépositaire	2 244,696
	Frais des distributeurs	32 735,734

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015
PA 2	Autres créditeurs divers	7 163,414
	Redevance CMF	199,772
	Charges payées sur l'exercice	6 963,642

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 22/09/2014</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres	0
* Nombre de porteurs de parts	0
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	2 888 500
* Nombre de titres émis	28 885
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	42 700
* Nombre de titres rachetés	427
<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	2 845 800
* Nombre de titres	28 458
* Nombre de porteurs de parts	121

Le nombre de parts FCP CEA au 31/12//2015 est de 28 458.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 22/09/2014</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>2 888 500,000</u>	<u>2 888 500,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-42 700,000</u>	<u>-42 700,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-365 387,036</u>	<u>-368 670,458</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-414 706,884	-414 706,884
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-15 918,715	-15 918,715
- Frais de négociation sur titres	-12 328,517	-12 328,517
- Régularisation des sommes non distribuables	77 567,080	77 567,080
- Sommes distribuables		-3 283,422
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2015</u>	<u>2 480 412,964</u>	<u>2 477 129,542</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à -3 283,422 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015
Résultat d'exploitation	26 028,242
Régularisation du résultat d'exploitation	-29 311,664
Total	-3 283,422

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
CH 1 Charges de gestion des placements	47 209,115
Rémunération du gestionnaire	9 441,828
Rémunération du dépositaire	2 360,458
Rémunération des distributeurs	35 406,829

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
CH 2 Autres charges	12 997,533
Redevance CMF	2 360,458
Services bancaires et assimilés	2 035,145
Abonnement des charges budgétisées	8 601,930

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
TCL	425,000
Frais bancaires	164,940
Publications BO CMF	686,000
Honoraires CAC	6 721,000
Publication JORT	485,990
Autres charges	119,000
Total	8 601,930

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI FINANCE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative, financière et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI FINANCE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UBCI FINANCE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2015
Revenus des placements	3,030
Charges de gestion des placements	-1,659
Revenu net des placements	1,371
Autres produits	0
Autres charges	-0,457
Résultat d'exploitation	0,915
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,030
Somme distribuables de l'exercice	-0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-14,573
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,559
Frais de négociation de titres	-0,433
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-15,565
Résultat net de l'exercice	-14,651
Droits d'entrées et droits de sorties	0
Résultats non distribuables de l'exercice	-15,565
Régularisation du résultat non distribuable	2,726
Sommes non distribuables de l'exercice	-12,840
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	87,045
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,56%
Autres charges/actif net moyen	0,71%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	1,41%
Actif net moyen	1 842 456,619
Nombre de parts	28 458